



Conseil économique et social

Distr. : limitée
6 janvier 2026
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2026

10-13 février 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Malaisie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Malaisie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 265 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 53 836 480 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2026 à décembre 2030.

* [E/ICEF/2026/1](#).

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Avec un produit intérieur brut par habitant de 11 867 dollars des États-Unis (É.-U.) en 2024¹ et un indice de développement humain de 0,816 en 2023, la Malaisie se classe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieur². Sa croissance économique remarquable depuis son indépendance en 1957 s'est accompagnée d'un développement substantiel au profit de sa population, d'une grande diversité culturelle, de 34,1 millions d'habitants, dont 9,1 millions d'enfants³. Ces dernières années, la stabilité politique et des perspectives budgétaires plus favorables ont conduit à une croissance économique plus forte que prévue, laquelle a atteint 5,1 % en 2024⁴. Le pays se trouve actuellement dans la phase d'expansion tardive de sa transition démographique, caractérisée par une baisse des taux de fécondité, un vieillissement de la population et une urbanisation rapide. En 2024, près de quatre personnes sur cinq (79 %) résidaient ainsi dans des zones urbaines⁵. Marquée par des décennies de progrès social et de croissance économique, la Malaisie est aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire, puisqu'elle se rapproche du statut de pays à revenu élevé. Elle devra toutefois s'attaquer à un certain nombre d'inégalités persistantes.

2. Au cours des dernières décennies, la pauvreté monétaire a considérablement diminué parmi la population malaisienne. Ainsi, en 2022, seuls 6,2 % des ménages vivaient encore sous le seuil de pauvreté monétaire absolue⁶. Celle-ci demeure néanmoins fréquente dans les ménages avec enfants (8,7 %)⁷ et dans ceux dirigés par des personnes handicapées et des femmes⁸. De même, la pauvreté rurale, pourtant en baisse ces dernières années, stagne à 12 %. La population indigène Orang Asli, dont le 12^e plan pour la Malaisie (2021-2025) a fait l'une de ses cibles prioritaires, constitue l'un des groupes les plus vulnérables du pays et les plus disproportionnellement touchés par la pauvreté. En effet, l'inégalité des revenus chez les Malaisiens, qui se traduisait par un coefficient de Gini de 0,404 en 2022⁹, demeure juste en dessous du seuil de forte inégalité des revenus. Alors que des

¹ Banque mondiale, « Malaisie ». Disponible à l'adresse suivante :

<https://data.worldbank.org/country/malaysia> (page consultée le 2 novembre 2025).

² Ministère de l'économie, Département de statistique de Malaisie, Indice de développement humain (IDH) de la Malaisie. Putrajaya, 2023.

³ Département de statistique de Malaisie, *Children Statistics Malaysia, 2024*. Disponible à l'adresse suivante : www.dosm.gov.my/uploads/release-content/file_20251103102124.pdf (document consulté en novembre 2025).

⁴ Département de statistique de Malaisie, Produit intérieur brut quatrième trimestre 2024. Putrajaya, 2025

⁵ Banque mondiale, « Population urbaine (% du total) – Malaisie ». Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=MY> (page consultée le 2 novembre 2025)

⁶ Département de statistique de Malaisie, Poverty in Malaysia 2022. Publié le 28 juillet 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.dosm.gov.my/site/downloadrelease?id=poverty-in-malaysia-&lang=English&admin_view=.

⁷ Les données concernent l'année 2019. Voir : Khalidi, J. K. et P. M. M. Muzafar, « On the road to inclusion? Child wellbeing trends in Malaysia ». *KRI Views*, Khazanah Research Institute, novembre 2022.

⁸ UNICEF Malaisie, *Key Findings: Living on the Edge: Longitudinal study on post-COVID-19 impact assessment among low-income households in Kuala Lumpur*. Putrajaya, 2023.

⁹ Département de statistique de Malaisie, Income Inequality Malaysia 2022. Putrajaya, publié le 28 juillet 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.dosm.gov.my/site/downloadrelease?id=income-inequality-malaysia-&lang=English&admin_view=.

progrès notables avaient été réalisés au cours des décennies précédentes, la situation semble ne pas avoir évolué depuis dix ans.

3. Bien que le système de protection sociale malaisien ait évolué au fil du temps, mais des lacunes subsistent tant au niveau de sa couverture que de son adéquation. Son efficacité est en effet limitée par une faible réactivité aux chocs, un ciblage trop étroit, des erreurs d'exclusion et un cadre juridique incomplet. En 2023, seul 0,78 % des enfants ont ainsi pu recevoir une aide du Département de la protection sociale¹⁰.

4. Les enfants restent confronté·es à un large éventail de risques, connus ou émergents, en matière de protection. Malgré un recul de 4 points de pourcentage entre 2016 et 2022, la prévalence des pratiques disciplinaires violentes sur les enfants âgé·es de 1 à 5 ans reste élevée (67 %) par rapport aux normes régionales¹¹. Parmi les nouvelles menaces qui pèsent sur les enfants figurent les abus et l'exploitation sexuels en ligne : 4 % des enfants âgé·es de 12 à 17 ans qui utilisent Internet ont déclaré être victimes de ces pratiques (dans le cadre de l'étude *Disrupting Harm in Malaysia*¹²). Le harcèlement est également un sujet de préoccupation puisque 8,6 % des adolescent·es affirment avoir subi des brimades physiques et 18 % des brimades en ligne¹³. La séparation des familles et le taux élevé de placement en institution font partie des autres enjeux cruciaux du système de protection de l'enfance, tout comme l'âge minimum de la responsabilité pénale, fixé à 10 ans, qui est inférieur au seuil de 14 ans recommandé par le Comité des droits de l'enfant.

5. Malgré l'amélioration de leur état nutritionnel depuis le milieu des années 2000, en Malaisie, les enfants sont confrontés à un triple fardeau de malnutrition, englobant dénutrition, surpoids/obésité et carences en micronutriments. Ainsi près de 21 % des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance et 46,5 % sont anémiques¹⁴ : des pathologies dont la prévalence atteint des niveaux encore plus élevés chez les populations indigènes Orang Asli¹⁵. Les cas de surpoids et d'obésité sont, eux aussi, en augmentation¹⁶.

6. De nombreux enfants, en particulier celles et ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité¹⁷, rencontrent des difficultés pour accéder à des services de qualité en matière d'éducation et de protection de la petite enfance. Cela inclut l'accès aux structures de garde d'enfants, aux écoles maternelles et aux centres d'intervention précoce. Une situation d'autant plus préoccupante que 7,4 % des enfants de moins de 5 ans sont confronté·es à des retards de développement en

¹⁰ Département de statistique de Malaisie, *Children Statistics Malaysia*. Putrajaya, 2025.

¹¹ Ministère de la santé de Malaisie, Institut de santé publique, *National Health and Morbidity Survey (NHMS) 2022*. Selangor, 2022.

¹² ECPAT, INTERPOL et UNICEF, *Disrupting Harm in Malaysia : Evidence on online child sexual exploitation and abuse*. Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, 2022.

¹³ Institut de santé publique, *Enquête nationale sur la santé et la morbidité 2022*.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Khalil, M. K. N. *et al*, « Prevalence and risk factors for anaemia among Orang Asli children in Malaysia : A scoping review ». *Nutrients*, vol. 15, n° 6, 20 mars 2023 ; Mahmud, M. H., U. M. Baharudin et Z. Isa, « Diseases among Orang Asli community in Malaysia : a systematic review ». *BMC Public Health*, vol. 22, n° 2090, 2022.

¹⁶ Institut de santé publique, *Enquête nationale sur la santé et la morbidité 2022*.

¹⁷ Les enfants en situation de vulnérabilité comprennent les enfants handicapé·es, les enfants touché·es par les migrations, les enfants autochtones, ainsi que les enfants vivant dans la pauvreté et en zones rurales.

Malaisie¹⁸. Ces cas seraient en outre largement sous-déclarés, non pas en raison d'un accès limité aux soins de santé, mais en raison de la stigmatisation et de lacunes dans la détection précoce, les soins de suivi et la sensibilisation des parents.

7. La Malaisie a enregistré des progrès notables dans le domaine des apprentissages fondamentaux. Le fossé numérique a été en grande partie comblé grâce à la formation des enseignant·es et au raccordement à Internet de la plupart du territoire. Cependant, de nombreux enfants ne parviennent toujours pas à acquérir les compétences de base en lecture, en écriture et en mathématiques. Ainsi, 42 % des enfants de 11 ans ou des enfants qui terminent leur cinquième année de scolarité ne sont toujours pas capables de lire un texte simple.

8. Les adolescent·es sont confronté·es à des défis multiples qui entravent leur développement et leur pleine participation à la société. Ils et elles ne possèdent souvent pas les compétences nécessaires pour leur avenir, notamment celles ayant trait au numérique, qui sont pourtant susceptibles d'améliorer grandement leur employabilité et leur résilience. La surveillance des troubles mentaux chez les adolescent·es âgé·es de 13 à 17 ans entre 2012 et 2022 montre une nette augmentation de la prévalence des comportements suicidaires, allant des idées suicidaires (7,9 % à 13,1 %) aux tentatives de suicide (6,8 % à 9,5 %). Les troubles dépressifs progressent également, puisqu'ils concernaient un·e adolescent·e sur quatre en 2022, contre un·e sur cinq en 2017¹⁹. Le mariage d'enfants, qui contribue à perpétuer les cycles de pauvreté, reste un problème majeur, en particulier pour les filles, qui sont les plus touchées par ce phénomène. Enfin, l'engagement civique des adolescent·es reste limité, car il existe trop peu de plateformes leur permettant de participer de manière significative à la vie publique.

9. Les risques liés au climat et à l'environnement constituent des défis majeurs pour la santé, l'éducation, la sécurité et les opportunités des enfants. En effet, 84,5 % des enfants subissent au moins trois types de chocs, stress ou aléas climatiques et environnementaux qui se chevauchent²⁰. Ces événements viennent aggraver les inégalités existantes et la vulnérabilité des plus jeunes. Plus de 8 millions d'enfants sont ainsi fortement exposé·es à la pollution de l'air et près de 2 millions confrontés à des risques élevés d'inondations fluviales et côtières. Pourtant, malgré les efforts déployés pour prendre en compte leurs réalités, les enfants et les jeunes sont sous-représenté·es dans les processus décisionnels liés au climat.

10. Les vulnérabilités auxquelles les enfants sont confronté·es sont souvent exacerbées par des inégalités liées au genre, au handicap ou encore au statut de réfugié, de demandeur d'asile, d'apatride ou de sans-papiers. En effet, bien que la Malaisie ait, par exemple, considérablement amélioré le niveau d'éducation des femmes, des disparités persistent entre les genres. En 2024, le pays était ainsi classé à la 114^e place sur les 146 pays visés par l'Indice mondial des disparités entre

¹⁸ Institut de santé publique, *Enquête nationale sur la santé et la morbidité 2022*.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Joshi, M., N. Rees et S. Gaya, « *Over the tipping point: How multiple, overlapping climate and environmental shocks and hazards on children in East Asia and Pacific region are eroding their coping strategies, exacerbating inequality, and forever changing their futures* ». Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, Bangkok, 2023.

hommes et femmes²¹. Par rapport aux garçons de leur âge, les adolescentes sont confrontées à une plus grande charge de travail domestique et sont exposées de manière disproportionnée aux mariages d'enfants et aux violences. Les enfants handicapé·es sont également confrontés à des risques accrus de violences, alimentés par la stigmatisation sociale, le manque de sensibilisation et de compréhension de la population, la discrimination, l'insuffisance du travail de plaidoyer en leur faveur et l'absence de mécanismes holistiques de protection de l'enfance. Par ailleurs, la Malaisie accueille une importante population de mineur·es réfugié·es et demandeurs ou demandeuses d'asile, qui comptait 59 250 enfants à la fin du mois de mai 2025²², ainsi que d'enfants migrant·es, dont le nombre reste inconnu en raison du manque de données. Ces enfants sont souvent dépourvus de statut juridique et négligé·es dans les cadres législatifs et politiques, entravant bien souvent leur accès aux services de base. Ils et elles sont donc particulièrement vulnérables à la détention, à la violence, aux abus, à l'exploitation, ainsi qu'au travail des enfants et au mariage d'enfants.

11. Ce programme de pays a été élaboré à partir des enseignements tirés de l'évaluation du programme précédent, ainsi que des consultations menées avec le Gouvernement et d'autres partenaires. Il en est ressorti la nécessité d'adapter la structure du programme au contexte spécifique et évolutif du pays. C'est pourquoi deux nouvelles réalisations ont été ajoutées au cadre de résultats : l'une portant sur les droits de l'enfant dans la première et deuxième décennies, et l'autre sur les changements climatiques. L'évaluation a également mis en évidence la possibilité d'élargir le portefeuille de partenariats afin d'améliorer la durabilité des résultats pour les enfants, non seulement par l'intermédiaire d'alliances public-privé à long terme, mais également en exploitant le pouvoir des entreprises.

Priorités du programme et partenariats

12. Le présent programme vise à soutenir les efforts nationaux en faveur du développement économique de la Malaisie et l'obtention du statut de pays à revenu élevé, tout en garantissant des progrès durables en matière de protection des droits des enfants et des adolescent·es. Il s'attachera à remédier aux inégalités qui entravent la réalisation des droits, en particulier parmi les segments les plus vulnérables de la population. Pour y parvenir, le programme a ciblé plusieurs priorités : s'assurer que les enfants disposent de bases solides dès les premières années de leur vie ; protéger les adolescent·es et leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel ; ainsi que renforcer la résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes et à la dégradation de l'environnement.

13. Il s'inscrit ainsi dans le prolongement des priorités mondiales de l'UNICEF et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) en Malaisie pour la période 2026-2030. Conçu dans le respect du cadre économique Madani de la Malaisie, il reflète également les domaines clés du 13^e plan pour la Malaisie (2026-2030) et d'autres priorités nationales pertinentes. Il s'efforce en outre de tirer parti de l'avantage comparatif de l'UNICEF et de ses

²¹ Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report 2024 - Economy Profile : Malaysia*. Disponible à l'adresse suivante : https://widgets.weforum.org/GGGR/edition-24-ranking/pdf/2024/gggr_index_2024_083_MYS.pdf.

²² Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Figures at a Glance in Malaysia ». Disponible à l'adresse suivante : www.unhcr.org/my/what-we-do/figures-glance-malaysia, (page consultée le 9 novembre 2025).

synergies avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a été élaboré à la suite de consultations approfondies avec le Gouvernement malaisien, plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organisations et parties prenantes clés, y compris les jeunes.

14. À l'issue de ces consultations, l'UNICEF a choisi d'axer son action autour de plusieurs stratégies transversales prioritaires, notamment :

a) Produire et analyser des données probantes afin d'informer les lois, les politiques et l'allocation de ressources destinées à répondre aux défis actuels et émergents ;

b) Plaider en faveur du renforcement des systèmes et s'engager avec le Gouvernement et d'autres détenteurs d'obligations pour faire progresser les droits de l'enfant ;

c) Réunir diverses parties prenantes et tirer parti de ces partenariats stratégiques pour mobiliser des ressources et œuvrer à la réalisation des droits de l'enfant ;

d) Modéliser des interventions et approches innovantes, y compris au niveau infranational, et documenter les enseignements tirés de ces expériences pour éclairer la prise de décisions au niveau national, tout en favorisant une transposition à plus grande échelle des initiatives réussies ;

e) Générer des changements sociaux et comportementaux dans les domaines clés liés aux droits de l'enfant, en mettant l'accent sur la promotion d'une parentalité positive, de l'autonomisation des filles et de la santé mentale, ainsi que sur la lutte contre les normes sociales négatives, notamment celles sous-tendant les mariages d'enfants et alimentant la stigmatisation des enfants touchés par la migration ;

f) Renforcer l'engagement du secteur privé par l'intermédiaire des *Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant* et de l'approche « business for results » (entreprises au service des résultats), en veillant à ce que les entreprises contribuent aux droits de l'enfant par à travers des politiques, des chaînes d'approvisionnement et des investissements responsables ;

15. L'adoption d'approches participatives favorisera l'appropriation des programmes par les acteurs et actrices nationaux.

16. Le programme de pays s'articulera autour de cinq composantes programmatiques:

Politique sociale

17. Ce volet contribuera à la réalisation 1.3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) et vise à réduire de manière significative la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités en Malaisie. Le programme s'appuiera sur des actions de sensibilisation fondées sur des données probantes et sur des approches novatrices pour parvenir à des réalisations durables et centrées sur l'enfant.

18. L'UNICEF renforcera la capacité nationale à mesurer et à combattre la pauvreté des enfants de manière holistique. Il s'agira notamment d'aider le Gouvernement à élaborer une définition nationale de la pauvreté des enfants, à lutter contre celle-ci au moyen de mesures monétaires et multidimensionnelles, et à produire des rapports réguliers sur l'évolution de la situation. L'UNICEF s'efforcera

en outre d'améliorer la disponibilité de données ventilées afin de remédier aux disparités liées à des facteurs tels que le genre, l'appartenance ethnique et le handicap. Il soutiendra les efforts visant à mesurer le bien-être des enfants et donnera aux autorités nationales et infranationales les moyens de concevoir et mettre en œuvre des politiques qui s'attaquent aux privations plus générales dont souffrent les enfants.

19. Grâce à son travail dans le cadre de cette composante, l'UNICEF, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, renforcera le cadre juridique du système national de protection sociale et sa capacité à répondre aux vulnérabilités et aux risques tout au long du cycle de vie. L'UNICEF pilotera des modèles innovants, comprenant des alternatives à la détention pour motifs liés à l'immigration, des approches « cash-plus » (qui combinent les prestations monétaires à d'autres services sociaux ou d'accompagnement), ainsi qu'une allocation pour enfants universelle. Les efforts de plaidoyer mettront l'accent sur les résultats de ces projets pilotes afin de promouvoir des solutions évolutives et financièrement viables auprès des autorités.

20. L'UNICEF plaidera en faveur d'une augmentation et d'une plus grande efficacité des dépenses consacrées aux services sociaux. Son argumentaire sera étayé par des notes d'information budgétaires, des analyses de la marge de manœuvre budgétaire et des dossiers d'investissement. L'organisation renforcera la capacité des ministères de tutelle à utiliser des données probantes issues des finances publiques pour appuyer leurs politiques et leurs activités de plaidoyer. Des mécanismes innovants seront étudiés pour mobiliser des ressources en faveur de programmes axés sur les enfants.

21. L'UNICEF soutiendra un déploiement durable et à plus grande échelle de l'initiative « Villes amies des enfants », afin d'améliorer la gouvernance locale, notamment dans les zones semi-rurales et rurales. Les efforts se concentreront sur le renforcement de la capacité des autorités locales à tenir compte des droits de l'enfant dans leurs processus politiques, décisionnels et de planification. L'initiative encouragera la participation des enfants à la gouvernance, améliorera les infrastructures locales qui leur sont destinées et servira de plateforme pour la programmation intersectorielle et la défense de leurs intérêts au niveau local.

Protection, soins et justice pour les enfants

22. Cette composante contribue à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF accompagnera le Gouvernement dans ses efforts visant à renforcer le système de protection de l'enfance, afin de prévenir et combattre efficacement la violence, l'exploitation, la négligence et les abus, y compris en ligne. En collaboration avec les ministères, la société civile, les universités, les organismes des Nations Unies et le secteur privé, l'UNICEF consolidera les capacités nationales et produira des données probantes pour éclairer l'élaboration de lois, de politiques et de budgets conformes aux droits de l'enfant. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer et d'assistance technique, l'UNICEF incitera la Malaisie à adopter un certain nombre de réformes essentielles, parmi lesquelles : la promulgation du projet de loi sur la profession de travailleur social ; la mise en œuvre effective de la Politique nationale sur l'enfance et de ses composantes relatives à la protection de l'enfance ; l'amélioration du système de protection de remplacement ; ainsi que l'alignement du système judiciaire malaisien sur les normes internationales.

23. L'UNICEF promouvra la professionnalisation, y compris au sein des cadres législatifs, du personnel social travaillant dans les secteurs des soins, de la protection et de la justice. Il défendra la nécessité de généraliser, en particulier pour les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales, l'obligation de justifier d'une certification pour exercer dans ces secteurs sensibles. Il travaillera également à l'élaboration de cadres stratégiques pour accroître les capacités et la spécialisation du personnel social. L'accent sera mis sur l'amélioration de la gestion des cas relevant de la protection de l'enfance et sur le renforcement des systèmes d'orientation des personnes prises en charge. L'objectif est de garantir aux enfants en situation de vulnérabilité, tels que les enfants touchés par la migration (enfants réfugiés, demandeurs et demandeuses d'asile, migrant·es, apatrides et sans-papiers) et les enfants handicapés, un meilleur accès à des services de qualité. Les interventions consisteront notamment à développer des systèmes de protection de remplacement en milieu familial, à pallier les défaillances dans les pratiques de prise en charge institutionnelle et à mettre en place des alternatives à la détention des enfants et familles pour des motifs liés à l'immigration.

24. Les stratégies de prévention viseront à modifier les normes sociales et les comportements à risque des enfants, en mobilisant la communauté, en créant des partenariats intersectoriels et en proposant des programmes d'éducation positive. Le secteur privé sera sollicité pour intégrer des mesures favorables au maintien des enfants au sein de leur famille et sera tenu responsable de ses pratiques commerciales en matière de sécurité en ligne.

Développement de la petite enfance

25. Dans le cadre de ce volet, l'UNICEF, en collaboration avec les ministères compétents, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire et le secteur privé, contribuera à la réalisation 1.4 du PCNUDD. Son objectif est de garantir à chaque enfant un départ équitable dans la vie, afin qu'il ou elle puisse grandir, s'épanouir et s'instruire dans un environnement favorable.

26. L'UNICEF améliorera la nutrition maternelle et infantile grâce à des stratégies fondées sur des données probantes, au renforcement des capacités et à des activités de plaidoyer. Pour garantir l'instauration d'un environnement politique favorable à une alimentation saine, l'UNICEF soutiendra la rédaction d'une loi sur la nutrition réglementant la promotion d'aliments malsains. L'UNICEF continuera en outre à soutenir la taxe sur les boissons sucrées ainsi que les initiatives d'enrichissement de la farine de blé, afin de se faire une idée plus fiable de l'efficacité de ce type de mesures. Les résultats des études soutenues par l'UNICEF permettront d'identifier les leviers d'action susceptibles d'être transposés à plus grande échelle.

27. L'UNICEF fera de l'inclusivité une priorité lors de ses interventions pour le développement de la petite enfance. Il aidera le Gouvernement à renforcer les politiques et services de protection et d'éducation sur des sujets comme les pratiques de soins attentifs, la nutrition adéquate, la stimulation précoce, la création d'environnements sûrs et stimulants, la prestation de soins adaptés, la parentalité positive et la sécurité de l'enfant. Il s'agira également de faciliter la détection précoce des retards de développement et des handicaps chez les enfants, ainsi que de mettre en place des systèmes d'orientation permettant aux familles de bénéficier d'un accompagnement opportun et d'interventions adaptées. Dans le cadre de son plaidoyer, l'UNICEF insistera notamment sur l'importance des 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant.

28. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et le secteur privé pour encourager les entreprises à adopter des stratégies axées sur l'enfant et propices à son développement. Parmi les politiques favorables à la famille promues par l'UNICEF, on peut notamment citer l'instauration d'espaces d'allaitement, l'adoption de mesures adéquates de congés parentaux, l'octroi de primes de naissance et la mise à disposition ou le financement de services de garde d'enfants de qualité. L'UNICEF ne se limitera à la sphère professionnelle et mettra en œuvre des interventions visant à susciter un changement sociétal et comportemental plus large, en se concentrant sur les familles et les communautés vulnérables. Associées à des programmes d'éducation parentale, ces initiatives devraient favoriser l'émergence de communautés attentives aux besoins des enfants et encourager l'égalité des genres dans les soins qui leur sont apportés. Elles sensibiliseront également à la nécessité de stimuler les enfants dès le début de leur vie et de tenir compte des besoins de développement différenciés liés à l'âge, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources. La demande de services axés sur les enfants devrait ainsi nettement augmenter.

29. L'UNICEF plaidera en faveur d'un renforcement des réglementations et des politiques relatives aux crèches et centres de garde d'enfants, afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de ces structures, ainsi que la coordination entre les parties prenantes.

30. Enfin, l'UNICEF s'attachera à renforcer la coopération intersectorielle ainsi que la capacité des acteurs de l'éducation à garantir un accès équitable à un apprentissage fondamental de qualité et à des opportunités d'acquisition de compétences pertinentes, en particulier au niveau préscolaire. Dans le cadre de ses efforts de plaidoyer politique, l'UNICEF incitera donc le Gouvernement malaisien à entreprendre des réformes visant à renforcer le système de développement de la petite enfance, en insistant sur la nécessité d'introduire un enseignement préscolaire obligatoire et d'accélérer les progrès en matière d'apprentissage fondamental.

Résilience, autonomie et préparation à l'avenir des adolescents

31. En partenariat avec les parties prenantes nationales, l'UNICEF continuera de combattre les difficultés intersectorielles auxquelles les adolescent·es sont confronté·es, afin de faciliter leur passage à l'âge adulte et de leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel, pour contribuer à une société plus inclusive et plus durable. Ce volet contribuera aux réalisations collaboratives 1.1, 2.1, 2.2 et 4.2 du PCNUDD. Il soutiendra les efforts nationaux visant à faire reculer les taux d'abandon scolaire, à améliorer l'inclusion numérique et à garantir un accès équitable à une éducation de qualité, en mettant l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité, telles que les adolescent·es issu·es de communautés rurales, indigènes ou à faible revenu. Pour améliorer la santé mentale et le bien-être psychosocial des jeunes, le programme travaillera à élargir l'accès à des services de santé mentale inclusifs et de qualité au sein des établissements scolaires et des communautés. Il soutiendra les interventions visant à faire évoluer les comportements, notamment celles qui luttent contre la stigmatisation, et modélisera des outils spécialement conçus pour les adolescent·es afin d'améliorer leur résilience et leur santé mentale.

32. Ce volet concourra à prévenir et éliminer les mariages d'enfants à travers des activités de collecte de données, un plaidoyer fondé sur des données probantes et la mobilisation communautaire. L'UNICEF s'attachera ainsi aux normes sociales qui sous-tendent les mariages d'enfants et œuvrera à renforcer la protection juridique

des adolescent·es, et plus particulièrement des filles. L'UNICEF s'associera à des organisations dirigées par des femmes et des filles pour mener des actions de plaidoyer et de programmation, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes.

33. Les plateformes et les mécanismes d'engagement et de participation civiques seront renforcés pour permettre aux adolescent·es de faire valoir leurs droits et de contribuer aux processus décisionnels. Dans cette perspective, des initiatives de leadership et d'autonomisation aideront les adolescent·es, y compris les plus vulnérables, à acquérir les compétences nécessaires pour participer pleinement à la vie de leur communauté. Enfin, le programme établira des partenariats pour développer des systèmes et des institutions adaptés dans lesquels les jeunes pourront acquérir des compétences utiles pour leur avenir, y compris dans le domaine du numérique, et être dûment préparés aux défis et aux occasions qui les attendent.

Climat, environnement et réduction des risques de catastrophe

34. Ce volet contribuera à la réalisation 3 du PCNUDD et soutiendra directement les efforts du Gouvernement malaisien dans les domaines du climat et de la réduction des risques de catastrophe. L'UNICEF renforcera notamment les capacités nationales à élaborer des politiques et des cadres juridiques de réduction des risques climatiques, environnementaux et de catastrophe qui soient inclusifs et axés sur les enfants, afin d'apporter des réponses pertinentes à leurs vulnérabilités. L'organisation appuiera la production de données ventilées sur ces vulnérabilités et analysera les coûts de l'inaction de sorte à inciter le pays à investir davantage en faveur de leur protection.

35. L'UNICEF renforcera la capacité des détenteurs d'obligations à fournir des services sociaux résilients face aux changements climatiques, en améliorant la disponibilité de données probantes ventilées et en encourageant la formation et le renforcement des compétences dans tous les secteurs. De même, l'UNICEF aidera le Gouvernement malaisien à renforcer et réformer ses systèmes, afin que les services sociaux bénéficient d'un cadre adapté, tenant compte des exigences liées à l'évolution du climat. Cela supposera également de veiller à ce que les programmes multisectoriels soient soutenus par des mécanismes de coordination gouvernementaux efficaces. Parallèlement à cela, le programme s'efforcera d'améliorer la gestion communautaire des risques de catastrophe, à travers le renforcement des capacités des dirigeants communautaires et des travailleurs de première ligne, qui seront formés aux stratégies de réduction des risques axées sur l'enfant.

36. L'UNICEF soutiendra les initiatives d'éducation formelle et informelle qui encouragent des pratiques durables et permettent aux enfants et aux jeunes d'acquérir des compétences vertes et d'approfondir leurs connaissances sur les risques climatiques. Dans cet esprit, le programme tâchera également de dynamiser les plateformes destinées à promouvoir l'engagement des jeunes dans les actions de protection de l'environnement. L'UNICEF accompagnera les initiatives visant à créer des communautés plus saines, plus vertes et plus propres pour les enfants, notamment en mobilisant l'écosystème de l'innovation pour tenter d'apporter des solutions aux questions climatiques et environnementales qui les affectent.

Effacité du programme

37. Ce volet vise à garantir que le programme de pays est efficacement conçu, mis en œuvre, coordonné, géré, contrôlé et évalué afin de répondre aux normes de qualité de la programmation intégrée. Cela implique d'assurer la coordination et la gestion multisectorielles des domaines clés suivants :

a) Activités liées aux données, à la production de données probantes, au suivi des droits de l'enfant et à la gestion des connaissances, destinées à superviser les résultats du programme et à assurer une programmation et des politiques équitables ;

b) Activités liées au plaidoyer public, à la communication et aux stratégies de changement social et comportemental, destinées à faire progresser les résultats du programme et à mobiliser le grand public pour qu'il agisse, prenne ses responsabilités et fasse preuve de soutien ;

38. Activités liées à la promotion des *Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant* et à la mobilisation du secteur privé, destinées à influencer les parties prenantes et à exploiter les ressources et les partenariats en vue d'obtenir des résultats pour les enfants.

39. Le bureau de l'UNICEF en Malaisie tirera parti de son double statut de responsable de programme et de bureau de collecte de fonds pour renforcer son image auprès du secteur privé et l'encourager à investir et à agir en faveur de ses objectifs.

40. Le Gouvernement soutiendra les efforts déployés par l'UNICEF pour mobiliser et exploiter les ressources, les actifs et l'expertise du secteur privé local et régional au profit des programmes de l'UNICEF en Malaisie et dans le monde. Reconnaisant le mandat et le statut juridique de l'organisation, le Gouvernement malaisien ne soumettra pas l'UNICEF, ni aucune de ses activités, à l'obligation d'enregistrement prévue par la législation nationale et applicable aux organisations caritatives en Malaisie.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Politique sociale	742	9 367	10 109
Protection, soins et justice pour les enfants	742	9 368	10 110
Développement de la petite enfance	512	6 460	6 972
Résilience, autonomie et préparation à l'avenir des adolescents	469	5 922	6 391
Climat, environnement et réduction des risques de catastrophe	469	5 922	6 391
Efficacité du programme	1 331	16 797	18 128
Total	4 265	53 836	58 101

Administration du programme et gestion des risques

41. La Division de la coopération internationale du Ministère de l'économie est responsable de la coordination du programme de l'UNICEF. L'équipe de pays des Nations Unies constitue pour sa part le principal mécanisme de coordination interorganisations. Le système de gouvernance du PCNUDD assurera la coordination opérationnelle à l'échelle des Nations Unies et la cohérence des actions menées avec le Gouvernement et les autres partenaires. Des réunions bilatérales avec le Ministère de l'économie et le Ministère des affaires étrangères seront programmées régulièrement afin de s'assurer que le programme soit efficacement coordonné et aligné sur les priorités nationales.

42. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des cadres de l'UNICEF vis-à-vis des programmes de pays sont prescrites dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

43. L'UNICEF assurera la surveillance et l'atténuation de tout risque majeur susceptible d'entraver l'atteinte des résultats escomptés du programme. Les principaux risques externes liés à la vulnérabilité du pays aux phénomènes climatiques extrêmes, aux aléas environnementaux et aux catastrophes naturelles seront atténués par le renforcement des plateformes d'alerte précoce et de préparation aux situations d'urgence de l'UNICEF et interorganisations, ainsi que par un appui aux initiatives nationales de réduction des risques et de résilience au climat. Les risques internes liés à la mise en œuvre des partenariats feront quant à eux l'objet d'une surveillance rigoureuse, conformément à l'approche harmonisée sur les transferts de fonds. Des mesures supplémentaires seront mises en œuvre pour renforcer les mécanismes de responsabilité envers les populations touchées et protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, notamment à travers le réseau de protection des Nations Unies contre l'exploitation et les abus sexuels.

Suivi, apprentissage et évaluation

44. L'UNICEF travaillera avec les institutions gouvernementales et d'autres partenaires pour renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation systématiques de données ventilées. Ces efforts permettront aux autorités surveiller la situation des enfants dans le pays, d'éclairer les décisions politiques et de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des droits de l'enfant et des objectifs de développement durable.

45. Le suivi du programme sera effectué conjointement avec les partenaires. L'UNICEF rendra compte de ses contributions au PCNUDD par l'intermédiaire de la plateforme UN INFO et s'appuiera sur les examens annuels pour évaluer les progrès accomplis. Le suivi de la situation sera approfondi à l'occasion des enquêtes nationales, qui intégreront des questions liées aux droits de l'enfant. L'UNICEF s'attèlera également au renforcement des systèmes de données administratives, avec des investissements en faveur d'une prestation de services publics numériques, qui amélioreront, entre autres, la disponibilité et l'analyse des données pour les enfants. Ces systèmes de données renforcés intégreront des indicateurs ventilés par genre, âge et lieu. L'ensemble de ces mesures amélioreront les capacités nationales d'évaluation de la Malaisie, qui bénéficiera également d'un accompagnement de l'UNICEF. Les initiatives de partage des connaissances permettront en outre de documenter et de diffuser les meilleures pratiques pour éclairer l'élaboration des politiques.

46. Le dernier rapport périodique du Gouvernement malaisien au Comité des droits de l'enfant sera examiné lors de la 100^e session du Comité, en janvier 2026. L'UNICEF a apporté au Gouvernement et à la société civile une aide bienvenue en préparation de cette session. L'organisation continuera à jouer son rôle normatif à tous les stades du processus de reddition de comptes et de suivi, tout au long de la période du programme de pays. Elle facilitera la rédaction des rapports nationaux à l'attention des organes et commissions créés en vertu des traités relatifs aux droits humains, ainsi que la mise en œuvre des recommandations finales.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Malaisie et l'UNICEF, mars 2026–décembre 2030

Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 1 à 7, 9, 11 à 13, 15 à 34, 36 et 37, 40 à 42, 43 à 54
Priorités nationales : Principaux domaines d'action du 13 ^e plan pour la Malaisie (2026-2030) ; Objectifs de développement durable 1 à 6, 8, 10 à 11, 13 et 16
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 4
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1 à 5

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (En milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1. D'ici à 2030, toutes les personnes vivant en Malaisie, en particulier celles en situation de vulnérabilité, ont accès à des services sociaux de qualité, fondés sur les droits humains et sensibles aux questions de genre et de handicap.	1. Les enfants de moins de 12 ans, y compris les plus vulnérables, prennent un meilleur départ dans la vie et sont en mesure de grandir, d'apprendre, de s'épanouir et de se développer sur tous les plans, d'une manière adaptée à leur âge.	Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance NR : 21,1 % NC : 11,8 % Pourcentage de femmes souffrant d'anémie NR : 34,7 % NC : 23 % Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et de soins attentifs de la part de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent	Enquête nationale sur la morbidité dans les établissements de santé	Les détenteurs d'obligations ont renforcé leur capacité à élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur des données probantes, ainsi qu'à répondre aux besoins nutritionnels des mères et des enfants. La capacité nationale à concevoir et mettre en œuvre des politiques favorisant un accès équitable à des services de soins intégrés de qualité pour le développement de la petite enfance a été améliorée.	Ministère de la santé, Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, Département de la protection sociale, Ministère des ressources humaines, Ministère de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des sports, Département de statistique de Malaisie, Ministère du développement	512	6 460	6 972

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (En milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>NR : 24,6 % NC : 50 %</p> <p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR : À déterminer NC : À déterminer</p> <p>Nombre de mesures prises pour soutenir les soins donnés aux enfants, notamment par l'intermédiaire de politiques favorables à la famille, correspondant à l'indicateur standard de base 5.5</p> <p>NR : 1 NC : 8</p>	Département de statistique de Malaisie, <i>Children Statistics Malaysia</i> , 2024	<p>Les autorités nationales ont élargi la couverture de leurs politiques et apportent un soutien aux entreprises afin qu'elles puissent instaurer des lieux de travail favorables à la famille et propices à une alimentation saine.</p> <p>Les acteurs et actrices de l'éducation ont renforcé leur capacité à planifier et mettre en œuvre des actions visant à améliorer la qualité d'enseignement des apprentissages fondamentaux, y compris au niveau préscolaire.</p>	et du bien-être communautaire au Sabah, universités, organisations de la société civile, Conseil national d'intervention pour la petite enfance, secteur privé			
2. D'ici à 2030, la Malaisie s'impose comme une économie résiliente et durable sur le plan environnemental, où les femmes, les jeunes et les habitant·es des régions	2. Les adolescent·es, en particulier les plus vulnérables, disposent de plus en plus de la capacité d'action nécessaire pour prendre des décisions éclairées, contribuer à la	Un système national est mis en place pour surveiller le bien-être mental des adolescent·es. Celui-ci comprend des cadres normalisés destinés à évaluer les connaissances en matière de santé mentale, le recul de la stigmatisation, la	Plans d'action, politiques et cadres gouvernementaux	<p>Les acteurs de l'éducation aux niveaux national et infranational disposent de capacités accrues en matière de planification et de mise en œuvre.</p> <p>Les prestataires de services, les décideurs et décideuses</p>	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, Département de	469	5 922	6 391

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (En milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
retardataires, bénéficient d'opportunités et contribuent au développement économique.	société en tant que citoyens et citoyennes responsables et d'aborder en douceur le passage à l'âge adulte.	propension à rechercher de l'aide et la façon dont sont perçus les environnements favorables. NR : Non NC : Oui		politiques, les enseignant·es, les personnes s'occupant d'enfants et les adolescent·es ont la possibilité d'instaurer des environnements inclusifs et positifs qui améliorent le développement et le bien-être mental des jeunes. Les adolescent·es sont mieux armé·es pour prendre leur vie en main, planifier leur avenir et prendre des décisions éclairées dans des domaines susceptibles d'affecter durablement leur existence. Les parties prenantes ont favorisé l'émergence d'environnements inclusifs, en particulier pour les filles, où les adolescent·es sont protégé·es contre les pratiques néfastes et peuvent se développer sans entrave.	statistique de Malaisie, universités, organisations de la société civile, secteur privé, conseils municipaux, autorités infranationales (Johor, Sabah et Sarawak), organisations et réseaux dirigés par des femmes et des filles			
		Nombre de mesures institutionnalisées prises aux niveaux national et infranational en faveur de la participation, notamment citoyenne, des enfants et des adolescent·es NR : 4 au niveau national 3 au niveau infranational NC : 5 au niveau national 8 au niveau infranational	Plans d'action du gouvernement, Loi sur l'enfance, Politique de développement de la jeunesse, rapport de situation et autres rapports au Comité des droits de l'enfant, rapports des conseils municipaux					
		Nombre de plans nationaux et infranationaux budgétisés prévoyant des interventions fondées sur des données probantes pour lutter contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ayant été mis en œuvre	Plans stratégiques et plans d'action gouvernementaux					

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (En milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>NR : 1 plan national, 1 plan infranational NC : 1 plan national, 3 plans infranationaux</p> <p>Mesure dans laquelle les plans du secteur de l'éducation abordent les inégalités et les objectifs de développement durable (indicateur standard de base 2.1.3)</p> <p>NR : 3,21 NC : 3,71</p> <p>Efficacité du système éducatif pour l'apprentissage numérique (indicateur standard de base 2.2.4, dimension 1.5)</p> <p>NR : 3,00 NC : 3,50</p>	-					
4. D'ici à 2030, tous les habitants de la Malaisie jouissent de leurs droits humains et évoluent dans une société sûre, inclusive et cohésive, soutenue par des institutions	3. En Malaisie, les enfants, en particulier les plus vulnérables, bénéficient progressivement de systèmes de protection de l'enfance, de soins et de justice plus matures et	<p>Phase de maturité du système de protection de l'enfance (indicateur standard de base 3.2.3)</p> <p>NR : Phase 1 – Conception du système NC : Phase 2 – Amélioration du système (en cinq sous-domaines)</p>	Analyse du renforcement des systèmes de protection de l'enfance	Amélioration des capacités nationales à élaborer des lois, politiques, plans et budgets soutenant les réformes institutionnelles vers un système intégré de protection de l'enfance. Le système national et	Ministère de la santé, Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, Département de la protection sociale, Division des affaires juridiques du	742	9 368	10 110

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						(En milliers de dollars des États-Unis)	RO	AR
publiques responsables et transparentes, garantissant des politiques fondées sur des données probantes et élaborées de manière coordonnée et participative.	inclusifs, qui luttent efficacement contre la violence, l'exploitation, la négligence et les abus.	Pourcentage d'enfants recevant une protection de remplacement formelle placés en familles d'accueil NR : Non applicable NC : Niveau de référence établi	Cartographie des structures de placement	infranational de prise en charge et d'orientation des cas relevant de la protection de l'enfance est consolidé afin de fournir des services de qualité aux enfants vivant dans des situations à haut risque et subissant des violations de leur protection. Les capacités nationales sont renforcées pour permettre un déploiement à plus grande échelle de stratégies de prévention systémiques, fondées sur des données probantes, inclusives et sensibles au genre, en vue de lutter contre les violations de la protection de l'enfance.	Département du Premier ministre, Parlement, Cour fédérale de Malaisie, Ministère de l'intérieur, Bureau du Commissaire à l'enfance, Police royale malaisienne, Département de statistique de Malaisie, universités, organisations de la société civile, structures de placement financées par le secteur privé, Ministère de la communication, Commission malaisienne des communications et du multimédia			
3 : D'ici à 2030, les ressources naturelles sont gérées de manière durable, la biodiversité est préservée, la pollution est	4. Les enfants et les jeunes renforcent leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux grâce à un meilleur accès à des services	Mesure dans laquelle les programmes tenant compte des besoins des enfants soutenus par l'UNICEF renforcent la résilience des enfants face aux changements climatiques et aux	Suivi des programmes de l'UNICEF ;	Les autorités gouvernementales ont renforcé leurs capacités à élaborer des politiques climatiques, environnementales et de réduction des	Ministère des ressources naturelles et de la durabilité environnementale, Agence nationale de gestion des	469	5 922	6 391

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (En milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
réduite et l'action en faveur du climat est intensifiée afin d'accroître la résilience aux changements climatiques et de respecter les engagements climatiques nationaux.	sociaux adaptés à l'évolution du climat, et disposent des moyens nécessaires pour participer pleinement à la réalisation d'un avenir durable.	catastrophes, limitent la dégradation de l'environnement, et promeuvent un développement bas carbone et la durabilité environnementale. (indicateur standard de base 4.3.1) NR : Niveau 6 NC : Niveau 7		risques de catastrophes axées sur les enfants. Les détenteurs d'obligations ont amélioré leur capacité à fournir des services publics et sociaux résilients face aux changements climatiques et tenant compte des besoins des enfants. Les enfants et les jeunes disposent de connaissances, de compétences vertes et d'une confiance accrues, qui renforcent leur résilience et leurs capacités d'adaptation face aux changements climatiques, et leur permettent de participer activement à la prise de décisions relatives à l'environnement.	catastrophes, Ministère de l'éducation, Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, Ministère des finances, société civile, réseaux d'enfants et de jeunes			
		Nombre d'enfants, d'adolescentes et de jeunes investies dans des actions et des activités de plaidoyer visant à lutter contre les changements climatiques, l'utilisation non durable de l'énergie et/ou la dégradation de l'environnement, avec le soutien de l'UNICEF (indicateur standard de base 4.3.2) NR : 15 000 NC : 180 000, dont 50 % de filles	Suivi des programmes de l'UNICEF ;					
Réalisation 1	5. Les familles et les enfants bénéficient de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté infantile,	5.1 La Malaisie combat explicitement la pauvreté des enfants par un ensemble de politiques et programmes intégrés dans les plans	Treizième plan pour la Malaisie, Statistiques sur les enfants du Département de statistique de Malaisie,	5.1 La pauvreté des enfants est mesurée et suivie, et des politiques sont en place pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité	Ministère de l'éducation, Département de statistique de Malaisie, Unité de planification économique de	742	9 367	10 109

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
						RO	AR	Total
	d'un accès amélioré à une protection sociale réactive aux chocs, sensible au genre et au handicap, ainsi que de la prestation de services sociaux efficaces, dotés de ressources suffisantes.	nationaux. NR : Niveau 1 NC : Niveau 6	Plans de développement des États	multidimensionnelles. 5.2 En Malaisie, tous les enfants disposent d'un socle de protection sociale réactif aux chocs et tenant compte des questions liées au handicap qui facilite l'intégration des services maternels et infantiles. 5.3 Les autorités nationales et infranationales allouent plus équitablement les budgets aux services sociaux et en accroissent l'impact à travers une utilisation efficace des ressources. 5.4 Les autorités locales font progresser les droits des enfants au niveau local et intègrent davantage la voix des enfants dans l'élaboration de leurs plans.	l'État de Sarawak, Unité de planification économique l'État de Sabah, Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, Conseil de protection sociale de Malaisie, Ministère des finances, conseils locaux, gouvernements des États fédérés			
5.2 Proportion d'enfants couverts par un ou plusieurs programmes d'aide sociale dans le pays NR : Niveau II (couverture inférieure à 2 %) NC : Niveau V (couverture entre 21 et 50 %)		Rapports du Gouvernement sur le programme et le budget						
5.3 Dépenses publiques, en pourcentage du produit intérieur brut, en faveur de services sociaux adaptés aux besoins des enfants I. Santé II. Éducation III. Protection sociale NR : I. 2,0 % II. 3,6 % III. 1,76 % NC : I. 5 % II. 4 % III. 3,3 %		États financiers annuels du Gouvernement fédéral Base de données de l'UNESCO						
5.4 Pourcentage d'enfants vivant dans		Données de l'initiative						

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (En milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		des lieux où les politiques et plans locaux incluent explicitement des objectifs et allocations budgétaires ciblant les enfants. NR : 1 % NC : 33 %	« Villes amies des enfants »					
-	6. Les programmes de l'UNICEF déployés en Malaisie ont davantage d'effet sur les enfants grâce à des cadres de données et données probantes renforcés, à des systèmes de planification, de suivi et d'évaluation solides, à des approches numériques et innovantes, ainsi qu'à des partenariats et communications stratégiques.	Les tableaux de bord des résultats satisfont aux critères de référence de l'organisation.	InSight	Coordination du programme et partenariats publics ; Planification, suivi et évaluation, gestion des connaissances, suivi des données et surveillance du respect des droits de l'enfant ; Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant ; Technologie au service du développement ; Changement social et comportemental ; Communication et plaidoyer.	-	1 331	16 797	18 128
Montant total des ressources						4 265	53 836	58 101